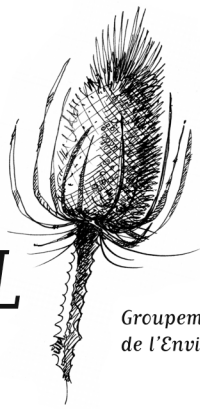


GADÉL



Observatoire Départemental
Permanent des Pollutions (ODPP)

Groupement Associatif de Défense
de l'Environnement du Lot

Monsieur Gérard MIQUEL
Président du Conseil Général du Lot
Hôtel du département
Avenue de l'Europe-Regourd
Boîte postale 291
46005 CAHORS Cedex 9

Cahors le 13 août 2012.

1254/JP/FMM

Monsieur le Président,

La mairie de Cahors a décidé d'entreprendre des travaux sur la route de Bégoux sous le prétexte d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains de la RD 811.

Entre le giratoire de la rue Hautecloque et le feu de signalisation de Bégoux, trente six (36) platanes situés sur un même bas-côté de la voirie devraient être supprimés, certains sujets de diamètre supérieur à 1 mètre.

Les services techniques du Conseil Général participeraient à la mise en place d'itinéraires de déviation.

Les travaux, prévus en juin 2012 durant la période de nidification de nombreuses espèces, oiseaux, petits mammifères ont différés suite à l'intervention conjointe de l'ASPAS, de Lot nature et du GADÉL.

Ils seraient reportés à la première quinzaine de septembre. **Nous contestons l'abattage de ces arbres** pour bien des raisons.

Le domaine routier départemental est désormais sous tutelle du Conseil général et ces arbres vénérables appartiennent au patrimoine arboré du département. Nous notons que ces travaux ne sont pas programmés dans les opérations de traverses prévues pour 2011 et 2012 par l'Assemblée départementale (cf. votre courrier à notre attention du 20 juillet dernier).

Vous voudrez bien nous préciser si le projet est réglementairement justifié. En effet même si la Communauté d'agglomérations du Grand Cahors (et non la ville) a pris la compétence voirie, l'extension de la compétence des annexes et accessoires à celle-ci ne s'applique pas. La décision ne nous paraît donc pas légale en l'absence d'une délibération ou autre délégation émanant de l'Assemblée départementale.



GADÉL

Espace associatif Clément Marot
Place Bessières – 46000 Cahors
Tél./Fax: 05 65 30 98 28 – e-mail: gadel46@free.fr
www.gadel-environnement.org



Fédération agréée au titre de la Protection de l'Environnement
Membre de FNE Midi Pyrénées
Intégrée à France Nature Environnement (FNE)

Une telle autorisation, si elle était concédée, nous semblerait toutefois en contradiction avec le recensement des alignements d'arbres du bord des routes lotoises réalisé par le CAUE ces dernières années et dont l'objectif envisageait un classement en vue d'une protection. Il ne nous semble pas non plus conforme, au cas où la légalité de l'intervention de la commune serait avérée, au plan Vert approuvé par le Conseil municipal de Cahors dans sa séance du 9 mai 1995, décision qui renforce le statut de l'arbre cadurcien créé par arrêté du maire en date du 20 juillet 1999.

Par-delà les aspects réglementaires, il est important d'entrer dans le détail des motivations à l'origine de l'intention d'abattage, projet qui alimente la polémique locale depuis près d'une décennie. L'argumentaire utilisé ne « tient pas la route ».

En premier lieu, la dangerosité est loin d'être prouvée et sur le secteur considéré, l'expérience du passé semble dénuée d'accident notable.

Les alignements d'arbres le long des routes, d'origine napoléonienne, ont été victimes d'une véritable hécatombe suite à l'avènement de l'automobile sous le prétexte fallacieux de sécurisation routière.

Cet argument est aujourd'hui relégué au monde de la légende puisqu'il est désormais démontré qu'il n'y a aucune corrélation entre l'indicateur d'accidentologie locale (IAL) et la présence de lignes d'arbres (donnée de l'Observatoire National de la Sécurité Routière). Au contraire, les alignements d'arbres fournissent au conducteur des indications qui concernent la direction générale de la chaussée, ses inflexions, ses croisements, donc une lisibilité anticipée plus efficace que toute signalétique routière. De plus, comme l'a montré une expérience britannique qui a conduit à la recréation d'alignements, les arbres apportent une référence en matière de vitesse : ce défilement latéral conduit au ralentissement de 3 à 5 km/h de la part du conducteur.

Nous nous sommes déplacés sur les lieux le 31 juillet dernier en compagnie de représentants de vos services, de ceux de la mairie de Cahors, de membres de l'ASPAS et de Lot Nature. Nous avons constaté que le problème majeur, sur cet axe fortement fréquenté, est lié à la vitesse excessive de véhicules, pressés de doubler les poids lourds malgré les contraintes environnantes. Sur le parcours considéré nous avons pu observer que les dépassements sont plus systématiques dans le sens Cahors-Bégoux, côté ou l'ancien alignement disparu !

Des solutions moins drastiques et plus efficaces existent : elles consistent en la mise en place préalable d'une réflexion globale sur la restructuration de l'ensemble du tronçon. C'est d'autant plus nécessaire et opportun que de nouvelles dispositions doivent être prises pour la sécurisation des entrées de villes réduisant au minimum utile l'emprise de la chaussée, ce qui pourrait permettre de dégager une piste cyclable sur le bas-côté dégagé, les platanes situés sur son vis-à-vis étant conservés et éventuellement écartés par une glissière de protection en bois. Toute une batterie de moyens techniques existent ensuite pour perfectionner l'équipement ayant pour premier objectif l'éducation de l'usager de la route : limitation à 50 km/h, interdiction de dépasser, détournement d'un maximum de poids lourds en transit, visualisation de la vitesse effective du véhicule, contrôles-radar dissuasifs, toboggans aux points stratégiques de sortie des riverains assortis d'une limitation à 30 km/h. avec rétroviseurs, etc.

Vos services techniques connaissent leur affaire, ceux de l'Etat peuvent être d'un bon conseil en la matière et les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement sont prêtes à participer à une concertation constructive.

Quand on fait le bilan de l'argumentation en faveur du massacre à la tronçonneuse, suite à une rapide enquête de terrain, il semblerait que la décision soit plutôt clientéliste, correspondant à la demande d'une minorité de riverains influents molestés par les racines déformantes, l'ombre qui



GADÉL

Espace associatif Clément Marot
Place Bessières – 46000 Cahors
Tél./Fax: 05 65 30 98 28 – e-mail: gadel46@free.fr
www.gadel-environnement.org



Fédération agréée au titre de la Protection de l'Environnement
Membre de FNE Midi Pyrénées
Intégrée à France Nature Environnement (FNE)

nuit aux pelouses et l'accumulation de feuilles mortes indésirables. La pseudo-concertation de la population locale improvisée en fin de réunion publique locale sur un tout autre sujet, ressemble davantage à un coup prémédité qu'à un acte de démocratie !

En outre, l'ensemble des cadurciens et même des lotois est concerné.

Nous nous permettons en tant qu'APNE et tenant compte du fait que le Grand Cahors s'est engagé dans un Agenda 21, d'évoquer, outre leur esthétique, l'utilité dans bien d'autres domaines que nous offrent les arbres des villes et des campagnes.

Leur ombre rafraîchit l'ambiance estivale, ce dont profitent les plus proches riverains. Excellent climatiseur en période de canicule, l'arbre augmente l'humidité de l'air et en diminue la température.

Les arbres partagent avec les autres plantes vertes la capacité de purifier l'air que nous respirons : transformation du CO₂ en O₂, stockage des autres polluants typiques de l'atmosphère urbaine. L'absorption des gaz et la fixation des autres résidus toxiques augmentent avec la surface du feuillage donc avec l'âge : les grands arbres, et c'est ici le cas, au tronc d'un diamètre de un mètre ou plus, absorbent et stockent de trente à soixante cinq fois plus de toxiques que ne peuvent le faire les jeunes arbres.

Entourée d'arbres, une maison économise jusqu'à 25% d'énergie par rapport à une située en terrain nu...

Les arbres participent aussi à la fixation et l'assainissement du sol par leur activité racinaire ou servent de brise-vent.

Les vieux arbres abritent enfin un écosystème qui assure la protection de la biodiversité : lieu de reproduction, de gîte, de terrain de chasse pour de nombreux oiseaux et mammifères.

Pour toutes ces raisons les platanes de Bégoux doivent rester où ils sont dans le bon état de santé qui est le leur. Des alternatives intelligentes peuvent se substituer à ce projet aussi absurde qu'inutile.

Nous espérons que le Conseil Général et vous-même, sensibles à nos doléances, apporterez la solution éclairée que nous attendons. Nous sommes bien évidemment disposés à participer à une réflexion concertée sur ce projet d'intérêt général.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Pôle Aménagement Durable du Territoire du GADEL

Jacques PHILBERT

Secrétaire général

Copies :

M. le Préfet,

M. le Maire de Cahors

M. le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors



GADEL

Espace associatif Clément Marot
Place Bessières – 46000 Cahors
Tél./Fax: 05 65 30 98 28 – e-mail: gadel46@free.fr
www.gadel-environnement.org



Fédération agréée au titre de la Protection de l'Environnement
Membre de FNE Midi Pyrénées
Intégrée à France Nature Environnement (FNE)